

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 55

Artikel: Cote de l'argent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248709>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour cela qu'on a baptisé ce souper le « souper des roses ».

Est-ce bien bon, et un plat de roses confites vaut-il un plat de bons haricots ? C'est ce qui nous semble douteux.

Mais l'essentiel était de jeter l'argent par les fenêtres et de faire bien voir qu'on le jetait. Comme cela fait du bien aux ouvriers qui regardent et aux pauvres gens qui pleurent !

Bons mots

— Bob, quel âge a le fiancé de ta sœur ?
— Je ne sais pas.
— Est-il jeune ?
— Je crois bien... il n'a pas encore de cheveux !

* * *

Payé en monnaie de singe. — L'anecdote suivante nous vient du Japon. Un noble, ayant mangé toute sa fortune, choisit sa chambre près d'un restaurant en vogue, afin qu'il put au moins respirer l'odeur des viandes et des plats qu'il ne pouvait plus se payer.

Le propriétaire du restaurant ayant eu vent de l'affaire, lui fit présenter une note de deux yen cinquante sen pour les odeurs inhalées pendant le mois. Le noble n'en fut pas interdit. Au contraire, il présenta une boîte dans laquelle il avait eu l'habitude de mettre son argent, — la secoua violemment aux oreilles du restaurateur en disant : « Puisque vous me taxez pour l'odeur de votre viande, je vous paye avec le son de mon argent. »

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 53 du *Pays du Dimanche* : — **204. CHARADE.**

Cerf-volant.

205. LOGOGRIFFE.

Monstre - montre.

206. ACROSTICHE.

207. ÉNIGME.

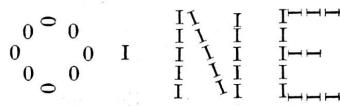
208. Deux têtes.

Ont envoyé des solutions partielles : MM. Jules à Zoug ; Blonde et Bruna à Bénevent ; L. à la Tour-de-Trême (Fribourg) ; Mapi à Bassecourt ; Mon préféré, place des Bemelats à Porrentruy ; Jean qui rit, Jean qui grogne à Bénevent ; Une brune qui est oubliée à Damvant ; Denken Sie an mich à Bénevent ; Bande joyeuse à Damvant ; In yéye, choulat, que n'ape, encioié chô à Cerneux-Veulzi ; Une blonde qui regarde passer du bois le long de la rivière à Soubey.

212. CHARADE.

L'un se chante, l'autre se sème
Au chef, le tout, fait mal extrême.

213. RÉBUS GRAPHIQUE.



214. ENIGME.

Ta ménagère m'apprécie,
Je suis utile à ton foyer ;
Mais je suis précieux surtout en industrie
Grâce à l'activité que je sais déployer.
Je suis une cinglante offense
Qui fait monter le rouge au front,
Et je dispose à la vengeance
Car je suis toujours un affront.

215. MOT EN TRIANGLE.

Remplacez les X du triangle ci-dessous par les lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont les désignations suivent :

- | | |
|---------------|--------------------------|
| X X X X X X X | 1. — Séjour des élus. |
| X X X X X X | 2. — Héros de roman. |
| X X X X X | 3. — Racines. |
| X X X X | 4. — Ville d'Arabie. |
| X X X | 5. — Locution enfantine. |
| X X | 7. — Canton. |
| X | 8. — Tête de Serbie. |

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 31 janvier 1899.

Avis industriels et commerciaux

Indications de provenance. — Il arrive fréquemment que des fabricants d'horlogerie reçoivent, de l'étranger, la demande d'indiquer sur cadans ou cuvettes le nom d'une localité qui n'est pas celle où ils ont leur domicile.

Il convient de rappeler qu'en tenant compte de ce désir de leur acheteur, les fabricants suisses commettent une contravention à la « Loi fédérale concernant la protection des marques de fabrique et de commerce, des indications de provenance et des mentions et récompenses industrielles ». Voir cette loi aux articles 18, 19 et 20.

Trempe des outils en acier. — Voici un procédé de trempe des outils en acier, qui donne parait-il, de très bons résultats.

Dans un récipient d'une certaine capacité, on mélange intimement quatre parties de résine et deux parties d'huile de baleine, et on y incorpore ensuite une partie de suif chaud. On introduit dans cette masse les corps à tremper après les avoir portés, préalablement, à la température du rouge cerise, et on les y laisse jusqu'à complet refroidissement ; on les remet ensuite sans les essayer dans un feu tempéré, à la manière ordinaire.

Si l'on brise des barres trempées de cette façon, on constate que la trempe est plus profonde et plus égale qu'avec tout autre procédé et que l'acier est moins cassant.

Publications officielles.

Mise au concours

La place de cantonnier sur la route Soubey-St-Ursanne (traitement 780 fr.). Se faire inscrire jusqu'au 25 janvier au secrétariat de la préfecture de Saignelégier.

Convocations d'assemblées.

Bassecourt. — Le 22 pour statuer sur plusieurs demandes, décider des réparations de chemins, une prise d'actions au Moutier-Soleure etc.

Bressaucourt. — Le 22 à midi pour statuer sur une liste de dégrèvements.

Chevenez. — Le 22 à 11 1/2 h. pour voter le budget, adjuger la prise des taupes.

Fahy. — Le 22 à 2 h. 1/2 pour décider une vente de terrain.

Porrentruy. — Assemblée paroissiale le 22 à 10 h. 1/2 pour nommer les président, le vice-président des assemblées et un conseiller, s'occuper d'une cloche.

Roche-d'Or. — Le jeudi 26 à 2 h. pour adjuger un pâturage et décider des réparations d'un chemin.

Seleute. — Le 22 à 2 h. pour arrêter le budget.

Saulcy. — Le 22 à 3 heures pour nommer la commission d'école, voir si l'on mettra l'école inférieure au concours.

St-Brais 2me section. — Le jeudi 26 à 9 h. pour voter un règlement sur les chemins.

St-Ursanne. — Le 22 à 10 1/2 h. pour passer les comptes des écoles et des pauvres discuter le budget.

Courrendlin. — Le 26 de 10 à 2 h. pour renouveler les autorités.

Cornol. — Le 29 à 1 h. pour voter le budget et décider si l'on prendra un taupier.

Muriaux. — Le jeudi 26 à 2 h. pour décider l'admission d'un nouveau bourgeois, s'occuper de la vente des gaubes.

Tramelan-dessus. — Le 28 à 6 h. pour passer les comptes, arrêter le budget, nommer les autorités etc. Assemblée bourgeoise le 28, à 4 h. pour rendre les comptes.

Cote de l'argent
Du 18 janvier 1899
Argent fin en grenailles. — fr. 105.50 le kilo.
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres — fr. 107.50 le kilo.

L'éditeur : Société Typographique, Porrentruy